NOTE D'INFORMATION

FCP ALPHAVEST SECUR RENDEMENT

Nature juridique
FCP

Société de gestion
ALPHAVEST ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas NETTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi n° 03-25 relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26054 en date du 03/04/2026.

OIB JC M.Z

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **ALPHAVEST ASSET MANAGEMENT** sise à **ESPACE LES LAURIERS, AILE B, 4ème ÉTAGE, ANGLE DES AVENUES ANNAKHIL ET MEHDI BEN BARKA, HAY RIAD, RABAT** représentée par **Mme Widad OUARDI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

ALPHAVEST ASSET MANAGEMENT S.A
Espace les Lauriats Ailes B, 4ème Etag.
Angle. Av Annakhil et Mehdi Ben Barka
Rabat

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

M.Z

I- CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- Dénomination sociale : **FCP ALPHAVEST SECUR RENDEMENT**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039992**
- Date et référence de l'agrément : **03/02/2026, GP26010**
- Date de création : **24/02/2026**
- Siège social : **ESPACE LES LAURIERS, AILE B, 4ème ETAGE, ANGLE DES AVENUES ANNAKHIL ET MEHDI BEN BARKA, HAY RIAD, RABAT**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01/01** au **31/12**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100.000,00** de Dirhams
- Société de gestion : **ALPHAVEST ASSET MANAGEMENT**
- Établissement dépositaire : **CDG** sis à **Place Moulay El Hassan, Immeuble Mamounia, Rabat** représenté par **Monsieur Adnane CHEKLI**
- Commercialisateur :

Établissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
AlphaVest Asset Management	Mme Widad OUARDI	0520048390

- Commissaire aux comptes : **A. SAAIDI ET ASSOCIES** représenté par **Mme Bahaa SAAIDI**

M.Z

II- CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations « MLT ».**
- Sensibilité min : **1,1**
- Sensibilité max : **7**
- Indice de référence : **L'indice de référence est le MBI global (calculé par BMCE Capital).**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est d'assurer un rendement stable et optimal dans le cadre de l'orientation de placement arrêtée d'un commun accord avec la CNSS. Le fonds aura également pour objectif de surperformer son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'« OPCVM obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

 Le FCP pourra également investir en actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé et ouvert au public, titres d'OPCVM, titres d'OPCC, titres d'OPCI et en titres émis par des FPCT tout en respectant la réglementation en vigueur.

 Le FCP pourra consacrer une partie de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Le FCP pourra également réaliser des opérations de prise et de mise en pension de titres tout en respectant la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du FCP sera composé de :

 - **Titres de créances négociables ;**
 - **Titres de créances émis ou garantis par l'État ;**
 - **Obligations, Obligations subordonnées, Obligations subordonnées perpétuelles ;**
 - **Actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscriptions détachés des actions ou certificats, inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public ;**
 - **Titres d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) à hauteur de 10% au maximum de l'actif net ;**
 - **Titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) ;**
 - **Titres d'Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI) ;**
 - **Titres émis par les Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) ;**
 - **Placements en devises à l'étranger ;**
 - **Dépôts à terme.**
- Durée de placement recommandée : **Entre 3 et 5 ans.**
- Souscripteurs concernés : **La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).**

M.Z

III- MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **3 jours après l'obtention du visa de la note d'information.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne, chaque jour ouvré.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **La valeur liquidative ainsi que les commissions de souscription et de rachat seront affichées, le premier jour ouvré suivant la détermination de la valeur liquidative, dans les locaux d'AlphaVest Asset Management. Elles seront également publiées dans un journal d'annonces légales ainsi que sur le site électronique de la société de gestion, au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès d'AlphaVest Asset Management chaque jour ouvré avant 11h30 pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative du jour suivant.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Le FCP « ALPHAVEST SECUR RENDEMENT » est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.**
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

MZ

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription sont nulles.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat sont nulles.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :
 - **Le taux des frais de gestion annuel est au maximum de 2% hors taxes. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, gérés par ALPHAVEST ASSET MANAGEMENT, détenues en portefeuille. Ils seront débités au terme de chaque mois.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal
(2) Commissaire aux comptes	12 000 dh HT
(3) Commissions AMMC	0,025% HT
(4) Commission Dépositaire	0,015% HT
(5) Commission Maroclear	- (Commission de gestion du compte émission- annuel) : 3 600 Dhs HT ; - (Droit d'admission- trimestriel) : selon les conditions en vigueur.
(6) Prestations de ALPHAVEST ASSET MANAGEMENT	Les frais de gestion revenant à la SDG sont composés d'une rémunération fixe et variable basée sur la surperformance. Les taux de rémunération appliqués sont ceux prévus dans le mandat de gestion.

M.Z